

ASSEMBLÉE DU 27 JANVIER 2025

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

Prendre note que les personnes qui le désirent peuvent adresser leurs interrogations portant sur l'ordre du jour aux membres du conseil en les acheminant à la direction générale, par courriel :

✉ bouchardj@mrclassomption.qc.ca;
✉ deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca.

1. - **PRÉLIMINAIRES**
- 1.1 - Ouverture de la séance;
- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour; (R)
- 1.3 - Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024; (R)

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlements numéros 314-8-2024 et, 316-28-2024 de la Paroisse de Saint-Sulpice;(R)

2.1.2 Règlements numéros 300-65-2024, 300-66-2024, 300-67-2024 et 302-05-2024 de la Ville de L'Assomption ; (R)

2.1.3 Règlement numéro 577-30 de la Ville de L'Épiphanie; (R)

2.1.4 Règlements numéros 12-384-24-22 et 12-385-24-02, ainsi que la résolution numéro 25-01-012 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (75-77 rue Notre-Dame) de la Ville de Charlemagne;

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.2.1 Modification liée aux usages du Parc régional du boisé des Terres-noires; (C.P. 4.1.1, R)

2.3 - Schéma d'aménagement et de développement durables (SADD) :

2.3.1 Dépôt et adoption du plan de travail; (C.P. 4.2.1, R)

2.3.2 Nomination des membres du Comité stratégique sur la révision;

2.4 - Comité consultatif agricole :

2.4.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2023; (C.P. 4.3.1, R)

2.5 - Adoption de l'avis de la MRC de L'Assomption sur le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) révisé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM); (C.P. 4.5, R)

2.6 - Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) :

2.6.1 Adoption des critères et de la pondération pour un appel d'offres public en vue de la réalisation d'un inventaire écologique; (C.P. 4.6.1, R)

2.6.2 Mandat relatif à la délimitation de nos milieux naturels, au raffinement de l'analyse sur la connectivité écologique et à l'analyse de la vulnérabilité de la foresterie urbaine; (C.P. 4.6.2, R)

2.7 - Entente en aménagement du territoire visant le maintien et la mise en valeur de la biodiversité dans la région de Lanaudière 2023-2027 :

2.7.1 Adoption des critères et de la pondération pour un appel d'offres public en vue de la modélisation de la connectivité écologique, de l'évaluation des services écosystémiques, de l'établissement d'une priorité de nos milieux naturels à l'échelle régionale, de la réalisation de portraits et de l'élaboration de recommandations en matière d'aménagement du territoire; (C.P. 4.7.1, R)

2.8 - Adoption du projet de loi 86, *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* ; (C.P. 4.8, R)

- 2.9 - Plateforme interactive de consultation liée à divers projets en aménagement du territoire et en environnement; (C.P. 4.10, R)
3. - **ADMINISTRATION**
- 3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement; (C.P. 5.15, D)
- 3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 novembre 2024; (D)
- 3.3 - Règlement numéro 186 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption pour l'exercice financier 2025, suivants les articles 148, 975 et 976 du *Code municipal du Québec* et les articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; (C.P. 5.1, R)
- 3.4 - Résolution pour autoriser le préfet ainsi que le directeur général à payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2025 et établis à 21 832 741 \$; (C.P. 5.2, R)
- 3.5 - Abonnement au soutien technique général annuel des logiciels de gestion financière; (C.P. 5.3, R)
- 3.6 - Édifice Lafortune :
- 3.6.1 Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions; (C.P. 5.4.1, R)
- 3.6.2 Octroi du contrat de conciergerie; (C.P. 5.4.2, R)

- 3.7 - Décret de la population 2025; (C.P. 5.5, R)

- 3.8 - Assurances cyberrisques; (C.P. 5.6, R)

- 3.9 - Mise en œuvre des projets culturels 2025 de l'Entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC); (C.P. 2.1, R)

- 3.10 - Abrogation de la résolution 16-02-045 du 14 février 2016 en vue de la dissolution du Fonds d'investissement local de L'Assomption (FILLA); (C.P. 3.4, R)

- 3.11 - Mandat d'accompagnement en santé et sécurité; (C.P. 5.12, R)

- 3.12 - Matières résiduelles :
 - 3.12.1 Mandat d'accompagnement dans le cadre du projet foyers zéro déchet; (C.P. 1.1.5, R)

 - 3.12.2 Ajout de services sur le territoire de la Ville de Repentigny (Collecte de feuilles); (C.P. 1.1.6, R)

 - 3.12.3 Phase I dans une analyse du sol sur le terrain de la partie de lot numéro 2 891 157 (propriété de Joseph Goulet); (C.P. 1.1.7, R)

- 3.13 - Cours d'eau :
 - 3.13.1 Services d'ingénierie en vue de l'entretien des canalisations du cours d'eau non désigné, Saint-Sulpice (DD); (C.P. 1.2.2, R)

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Fonds régions et ruralité :

4.1.1 Entente en immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) 2024 – 2027; (C.P. 3.1.1, R)

4.2 - Engagement à la démarche de la stratégie régionale en énergie renouvelable; (C.P. 5.7, R)

4.3 - Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte des changements climatiques, de la Faune et de Parcs; (C.P. 5.8, R)

4.4 - Tournoi de golf de la Fondation Santé Sud de Lanaudière; (C.P. 5.9, R)

4.5 - Campagne de financement 2024 – 2029 pour la construction d'un espace – pilier du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL); (C.P. 5.10, R)

4.6 - Suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile (PAD); (C.P. 5.11, R)

4.7 - Nomination au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord; (C.P. 5.14.2, R)

4.8 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.